



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de CHATEAU-L'ABBAYE et de MORTAGNE-du-NORD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société VOIES NAVIGABLES de FRANCE - siège social : 175 rue Ludovic Boutleux – BP 30830 – 62408 BETHUNE CEDEX, a déposé un dossier portant sur :

1) la demande d'autorisation d'exploiter des installations de transit et de stockage de sédiments non dangereux sur les communes de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE-du-NORD, PK41,260 à PK42,900, rive gauche de l'Escaut canalisé à grand gabarit, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation :

- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

2760-2 - Installation de stockage de déchets non dangereux

3540 - Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et 2760-3, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes

ainsi que diverses activités soumises à **enregistrement** au titre de la rubrique **2716-1**.

- au titre de la nomenclature « loi sur l'eau »

2.2.3.0. – Rejet dans les eaux de surface. Le flux total de pollution brute étant supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent

ainsi que diverses activités soumises à **déclaration** au titre des rubriques **2.1.5.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.5.0**.

2) l'instauration de servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées des communes de CHATEAU L'ABBAYE (504, 505, 506, 507, 508, 509, 518, 519, 520 et 1852) et MORTAGNE du NORD (629, 630, 1539, 1541, 1546, 1547, 1615, 1616 et 1617) incluses dans la bande de 100 mètres autour des installations de stockage ;

3) la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE du NORD ;

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE du NORD du **19 novembre 2018 au 19 décembre 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comportant notamment les études d'impact et de danger, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet pour la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE-du-NORD, de l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies et formuler des observations sur les registres d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire enquêteur durant ses permanences en mairies de CHATEAU L'ABBAYE et MORTAGNE-du-NORD,

- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX ou en mairies de CHATEAU L'ABBAYE, 4 place de l'Eglise, 59230 CHATEAU L'ABBAYE, et MORTAGNE-du-NORD, Place Paul Gillet, 59158 MORTAGNE-du-NORD – à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur

Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public au lieu de consultation du dossier en mairie de CHATEAU-L'ABBAYE, les **lundi 19 novembre 2018, mercredi 28 novembre 2018, vendredi 14 décembre 2018 et mercredi 19 décembre de 8 heures 45 à 11 heures 45** et en mairie de MORTAGNE-du-NORD, le **mercredi 5 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures**.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique de ce dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Patrick MAERTEN au 03 20 17 04 61.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de CHATEAU L'ABBAYE et de MORTAGNE-du-NORD pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.